

Conseil syndical des copropriétaires
de la résidence Lauzin
8 Allée Louise Labé,
75019 Paris

Paris, le 7 juin 2002

Mairie du 19^{ème} arrt. de Paris
Place Armand Carrel
75019 Paris

A l'attention de Monsieur Roger MADEC

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier du 7 mai dernier adressé à la société GERER, et nous vous remercions de l'attention que vous portez au devenir de notre ensemble immobilier.

Nous souhaitons par la présente vous apporter et obtenir un certain nombre de précisions sur les conditions dans lesquelles s'inscrirait l'éventuelle évolution de notre résidence.

Nous tenons tout d'abord à vous rappeler que plus de quarante appartements de la résidence LAUZIN ont été achetés par des propriétaires individuels, soit environ 1/5^{ème} de la totalité. Les personnes ayant fait le choix d'acheter un appartement sont en majorité d'anciens locataires qui continuent à résider sur place. Il s'agit de leur résidence principale, le plus souvent leur unique bien immobilier qu'ils ont aménagé à leurs frais à la suite de leur achat.

Ces derniers ont acquis leur logement dans la perspective d'une copropriété constituée à terme, en majorité, de propriétaires individuels.

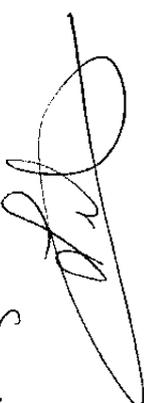
C'est pourquoi ce projet de rachat par un bailleur social des appartements actuellement propriété de la CNP, et éventuellement des autres logements, ne peut que heurter ces copropriétaires et les nombreux locataires qui ont émis le souhait de se porter acquéreurs de leur logement.

La lettre que vous avez reçue de l'Amicale des résidents ne représente pas la position de la plupart de ces derniers, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Les locataires dans leur majorité souhaitent simplement pouvoir avoir le choix entre l'achat de leur logement à des conditions du marché équitables, ou la poursuite de leur location.

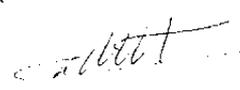
Nous vous prions de bien vouloir prendre en considération ces éléments, nous sollicitons d'urgence un entretien afin de connaître la position de la Mairie sur la suite qu'elle entend donner à ce dossier, et nous nous tenons à votre disposition pour en débattre avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération citoyenne.

Le Conseil syndical

Reçu le 8-06-02



MICHOTTE

Gene Collet, vice-président


S. KOUDJAKI

Betty VASSEVILLE-ARPE



E. FOCHAT


CORAK E